

Pour un assouplissement de l'âge de l'AVS

Argumentaire

SSEC Sociétés suisses des employés de commerce
FSE Fédération des sociétés suisses d'employés



Avant-propos

Alexander Tschäppät

Président central de la SSEC

Le pays le plus riche du monde a les moyens de s'offrir une assurance vieillesse décente pour tout le monde!

La globalisation et la croissance économique ont profondément modifié le monde du travail; la réalité économique et sociale a été transformée d'une manière durable par de nouvelles exigences; c'est la souplesse qui

est désormais à l'ordre du jour et ce, principalement dans le monde du travail.

Il est indispensable aujourd'hui de parvenir à un assouplissement de l'âge de la retraite car les retraites anticipées sont déjà devenues la norme dans de nombreuses branches et secteurs. Deux personnes actives sur cinq arrêtent ses activités professionnelles avant l'âge de la retraite.

Le Conseil fédéral entend traiter cette question dans la 11ème révision de l'AVS. Mais il s'est prononcé en faveur d'un assouplissement qui n'occasionnerait aucune dépense supplémentaire; c'est-à-dire que ceux qui voudront prendre leur retraite avant 65 ans, toucheront alors une rente fortement diminuée. Et il n'y a donc que les riches qui profiteront d'une telle retraite anticipée.

L'assouplissement ne doit toutefois pas se faire uniquement à la charge des salariés!

Les deux initiatives populaires, sur lesquelles le peuple et les cantons se prononceront le

26 novembre prochain, exigent une rente AVS complète pour tous dès 62 ans, pour autant que la personne concernée mette un terme définitif à sa vie professionnelle.

L'assouplissement demandé dans l'initiative populaire de la Société suisse des employés de commerce (SSEC) et de la Fédération des sociétés suisses d'employés (FSE) ne pourra pas être introduit sans qu'il en coûte quelque chose. Les calculs les plus récents démontrent que la facture sera inférieure à un milliard de francs, ce qui représente uniquement 0,4% du produit intérieur brut, soit environ un cinquième des dépenses militaires annuelles de la Confédération!

Nous en sommes convaincus: le pays le plus riche du monde a tout à fait les moyens - et il le fera - de s'offrir une AVS adaptée à son époque et de financer une retraite équitable et décente à l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens!

Avant-propos

Emilie Lieberherr

Ancienne conseillère communale
de la ville de Zurich

L'âge de la retraite doit être assoupli pour tout le monde!

Quand on devient vieux, il faut absolument disposer d'une sécurité financière pour pouvoir continuer à vivre dignement. Et c'est bien pourquoi l'AVS représente l'acquis social le plus important de notre pays. Mais permet-elle vraiment à toutes les personnes âgées de satisfaire correctement leurs besoins vitaux? La réponse est un "non" très clair. Ce sont surtout les femmes ou les hommes âgés vivant seuls qui sont nombreux à ne recevoir que la rente minimum de 1005.- francs par mois. Et en ce qui concerne le deuxième pilier, les femmes sont particulièrement désavantagées: beaucoup se retrouvent en effet les mains vides ou avec une rente qui est totalement insuffisante.

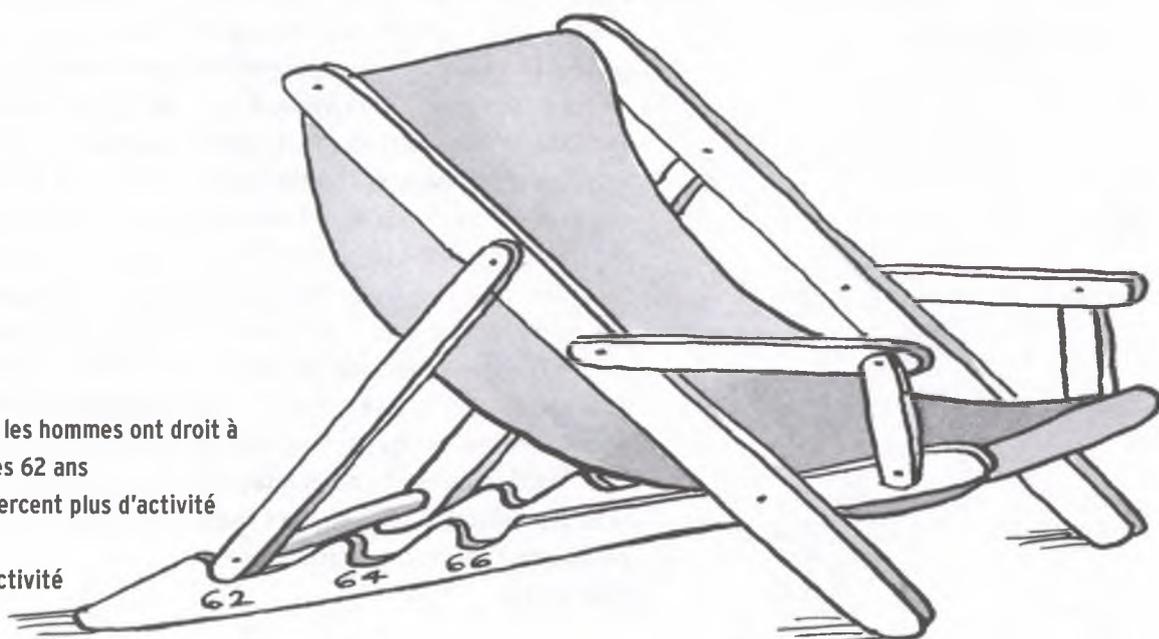
La 11ème révision de l'AVS qui est proposée par le Conseil fédéral n'est pas une solution sociale. Le principe constitutionnel selon lequel les rentes AVS doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée n'est pas respecté car la révision ne prévoit aucune augmentation du montant des rentes minimales. Et l'assouplissement prévu de l'âge de la retraite n'a rien de social non plus; en effet, les personnes qui ont des revenus peu élevés ne pourront pas bénéficier d'une retraite anticipée.

La conscience que les personnes plus âgées ont d'elles-mêmes ne cesse d'augmenter. Et cette génération voudra pouvoir décider toute seule du moment précis où elle désire mettre un terme à ses activités professionnelles!

Que veulent les initiatives pour un assouplissement de l'AVS?

Toutes les femmes et tous les hommes ont droit à une rente AVS complète dès 62 ans

- pour autant qu'ils n'exercent plus d'activité lucrative
- ou que le revenu de l'activité lucrative ne soit pas supérieur à une fois et demie la rente AVS minimale.



L'AVS appartient à la Suisse de la même manière que le Gotthard, le Cervin, l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau. Ceux qui remettent en question l'AVS dépouillent la Suisse de l'un de ses plus beaux symboles.

L'AVS contribue à la stabilité sociale de notre pays depuis plus de 50 ans. Elle constitue le lien entre les diverses couches de la population et les générations. Elle garantit la cohésion sociale et nationale. Cela ne doit absolument pas changer!



La retraite anticipée est aujourd'hui un sujet d'actualité. De la même manière que les restructurations dans l'économie, les problèmes de santé ou l'état de fatigue générale de nombreux salariés.

Le droit à la retraite anticipée avant 65 ou 64 ans n'est pas une question de paresse, mais correspond à la réalité économique et sociale d'aujourd'hui. Deux personnes actives sur cinq cessent déjà actuellement leurs activités professionnelles avant l'âge de la l'AVS.

(OFS/SAKE: Résultats 1999, Pourcentage de la population active)

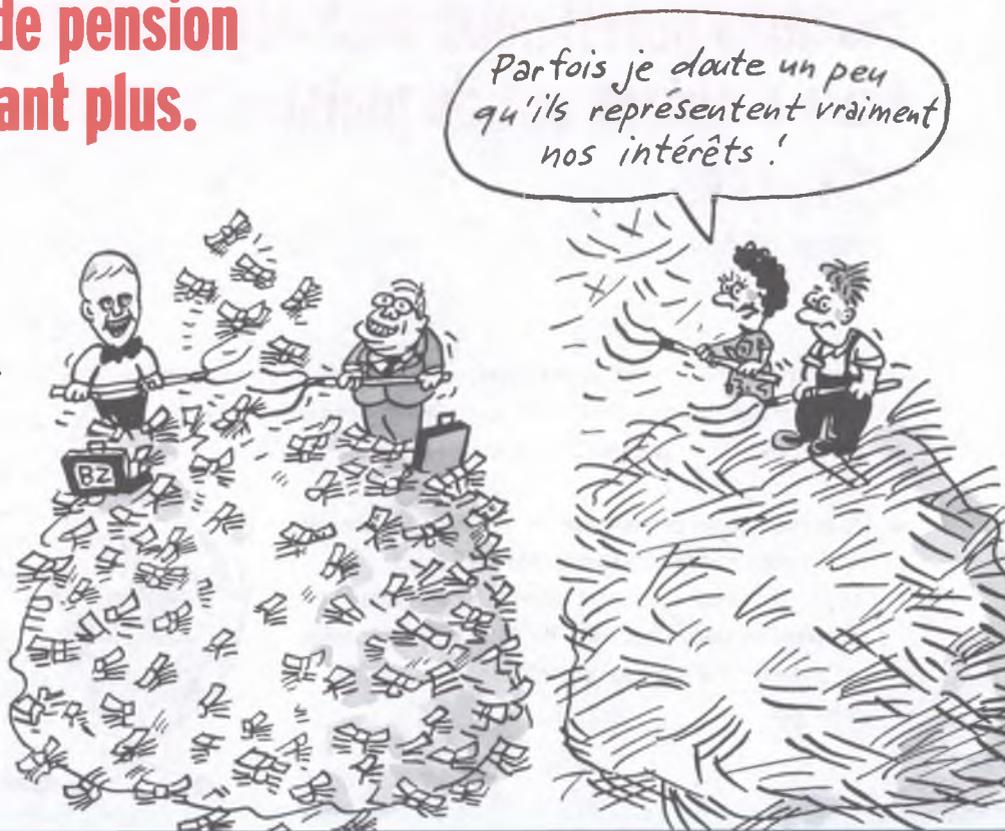


Messieurs Blocher et Ebner n'ont pas besoin de l'AVS. Mais ceux qui ne disposent pas d'un capital important dans leurs caisses de pension en dépendent d'autant plus.

Pour 40% des retraités, les rentes AVS représentent 60% ou plus de leur revenu. Les personnes actives dont le revenu est inférieur à 24'000 francs par an ne sont pas obligées de cotiser à une caisse de prévoyance vieillesse et dépendent donc entièrement de l'AVS pour vivre.

Et les salariés à temps partiel, très souvent des femmes employées dans la vente ou dans des professions de bureau, ne reçoivent également que des prestations très faibles de la caisse de pension et ont donc absolument besoin de la rente AVS.

(Leu, Burri & Pfister: Etude sur la pauvreté en Suisse, 1997)



Un âge de retraite variable répond mieux aux besoins des êtres humains qu'un âge fixe pour tout le monde: certains parmi nous sont déjà éreintés et épuisés à 60 ans. Mais d'autres ont du plaisir à poursuivre encore leurs activités.

Les initiatives en faveur d'un assouplissement de l'âge de la retraite demandent une réglementation judicieuse et souple qui corresponde à la réalité du monde du travail ainsi qu'à une conception de la société qui a évolué:

- les personnes qui cessent leurs activités professionnelles obtiennent une rente AVS complète dès 62 ans
- les personnes qui continuent à travailler, mais qui reçoivent un salaire maximum de 1'500 francs par mois, ont également le droit de recevoir une rente à partir de 62 ans.



L'assouplissement de l'âge de la retraite à 62 ans pour les femmes et les hommes ne coûtera au maximum qu'un tiers des dépenses militaires ou 0,7% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il faut donc vraiment examiner son ticket de caisse de près pour s'en apercevoir.

Selon les calculs effectués par le Conseil fédéral, les dépenses supplémentaires provoquées par un assouplissement de l'âge de l'AVS devraient se monter à 1,6 milliard de francs en 2005. Ces chiffres se basent toutefois sur les recettes très pessimistes de l'année 1997 pendant laquelle l'économie était en pleine récession. En période de croissance économique normale, ces coûts devraient être beaucoup moins élevés, c'est-à-dire inférieurs à 1 milliard de francs.

Et il faut ajouter à cela d'autres déductions en raison des économies réalisées dans le deuxième pilier d'environ 600 millions de francs (calculs sur la base des taux de perceptions des rentes de retraite selon le message du Conseil fédéral).

Les dépenses supplémentaires pourraient être financées de la manière suivante: par la croissance économique ou par une augmentation de 0,4% à maximal 0,7% de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou encore par une meilleure exploitation de la fortune de la Banque nationale.



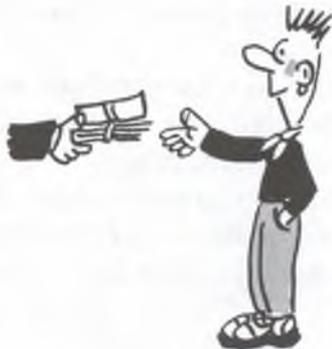
Plutôt une rente au grand-père qu'une indemnité chômage au petit-fils!



Si tout le monde peut bénéficier d'une rente complète dès 62 ans, plus de 22'000 emplois se libéreront pour les jeunes; c'est le Conseil fédéral lui-même qui le dit.

(Hypothèse du Conseil fédéral: seule une place sur deux libérées par des personnes qui partent en retraite anticipée sera à nouveau pourvue).

(OFS: Conséquences des dispositions sur l'âge de l'AVS; Rapport d'étude de l'OFSP 5/97)



Chaque franc sous forme de rente est aussi un franc de pouvoir d'achat.

L'AVS contribue à la stabilisation de la conjoncture et de l'économie.

- Ceux qui critiquent l'AVS font semblant d'ignorer que les rentes suivent en fait un circuit fermé: elles ne disparaissent en effet pas du tout de l'économie, mais sont dépensées pour la consommation. Elles sont donc réintroduites dans le circuit économique.
- Le financement de l'AVS par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'affaiblit absolument pas l'économie, mais a en fait un effet neutre sur la croissance.
(Trois études indépendantes dans le cadre du groupe de travail interdépartemental sur le financement des assurances sociales - GTI-FiSo II)

(Rapport du GTI FiSo II)



La petite différence qui a des conséquences très importantes: Les initiatives pour un assouplissement de l'AVS demandent que l'âge de la retraite soit fixé à 62 ans ou plus, mais le Conseil fédéral exige de son côté, 65 ans ou moins.

Le Conseil fédéral lui-même est en faveur d'un assouplissement de l'âge de la retraite. Mais cette assouplissement est lié à des déductions très lourdes.

Par exemple, une personne qui prend sa retraite à 62 ans au lieu de 65 et qui avait un revenu moyen de 50'000.- francs

- doit renoncer à 12,6% de sa rente AVS - soit environ 250.- francs par mois - pendant tout le reste de sa vie, selon la proposition du Conseil fédéral,
- mais recevra en revanche une rente complète si les initiatives pour un assouplissement sont acceptées.

(OFS: La sécurité sociale N° 1/2000)



L'économie exige des salariés qu'ils soient souples et mobiles; un âge de la retraite variable est donc une contrepartie correcte et justifiée.

Un assouplissement de l'âge de la retraite constitue un avantage pour les employés tout comme pour les employeurs:

- Les salariés obtiennent une garantie sur les revenus qu'ils recevront s'ils prennent une retraite anticipée.
- Les employeurs peuvent effectuer plus facilement des changements structurels.



Beaucoup de chefs d'entreprise considèrent aujourd'hui les collaborateurs âgés comme une masse de manoeuvre conjoncturelle.

Les licenciements prématurés ou les retraits forcés sont monnaie courante. Les restructurations dans l'économie, à la Poste, chez Swisscom, aux CFF, à l'Etat et dans des centaines d'entreprises ont provoqué le licenciement anticipé de dizaines de milliers de salariés; sans qu'on leur demande leur avis.



Si l'on avait écouté les pessimistes en matière de rentes, l'AVS aurait déjà du faire faillite une douzaine de fois au cours des dernières cinquante années.

Depuis l'introduction de l'AVS, la faillite a été annoncée à maintes reprises. Pourtant, le fait est que:

- depuis 1975, le taux de la cotisation AVS (pour cent du salaire) n'a plus jamais augmenté et pourtant l'AVS verse aujourd'hui des rentes trois fois plus élevées à 50 pour cent de retraités de plus qu'il y a 25 ans;
- au cours des dernières décennies, le financement de l'AVS a toujours été assuré par l'augmentation de la masse salariale de l'ensemble de l'économie;
- depuis l'introduction de l'AVS en 1948, les prestations ont été multipliées par 25 alors que le taux de la cotisation n'a fait que doubler.

(OFS: Statistiques des assurances sociales suisses 1999)



Le pays le plus riche du monde peut - et va - se donner une assurance vieillesse décente pour tout le monde!

Un assouplissement réel n'est pas gratuit. Une partie des coûts seront absorbés grâce à une économie florissante dans laquelle les salaires augmentent et le chômage régresse.

Un pays qui se permet des cadeaux fiscaux pour les riches, des constructions sans fin d'autoroutes, des installations luxueuses de protection civile et des exportations subventionnées de fromage Emmental peut aussi se permettre une AVS décente.



Celui qui se proclame défenseur des rentes AVS et qui rejette l'adaptation de son financement, pratique une politique de l'autruche et des caisses vides.

Les opposants aux prestations de l'AVS dissimulent leurs intentions en utilisant la question du financement: l'UDC a ainsi lancé sa lutte contre une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée au profit de l'AVS, lors de l'assemblée du parti qui s'est tenue le 5 mars 2000. Ce qui met en danger le financement des dépenses provoquées par le vieillissement de la population (l'évolution démographique).

Dans ces conditions, l'âge de la retraite devra être augmenté ou alors ce sont les montants des rentes qui diminueront. C'est ce que l'on appelle un démantèlement de l'acquis social.



Déteriorer l'AVS relève d'un système: on ne peut pas gagner d'argent

L'AVS demeure l'assurance sociale la plus sûre et la plus économique qui soit. Avec ses milliers de caisses de pension, le 2ème pilier coûte beaucoup plus cher. L'administration et les frais de fonctionnement de l'AVS se montent à 1,3 % du montant des cotisations; pour le 2ème pilier, les frais de gestion atteignent 10,7% du montant des cotisations, c'est-à-dire 8 fois plus que dans le cas de l'AVS.

(Rudolf Rechsteiner: Sozialstaat Schweiz am Ende? 1999, S. 115f).



Seuls l'Europe du sud et les Britanniques ont des dépenses sociales inférieures à celles de la Suisse.

Avec 25,2% du produit intérieur brut, les dépenses sociales en Suisse sont bien inférieures à la moyenne européenne.

- Seuls la Grèce (17%), le Portugal (18,6%), l'Espagne (21,9%), l'Italie et la Grande-Bretagne enregistrent des chiffres moins élevés.
- En revanche, le Luxembourg, l'Autriche, les Pays-Bas, la Norvège, la Belgique, l'Allemagne (29,6%), la France (30,1%), la Finlande (32,1%), le Danemark (32,6%) et la Suède (33,4%) ont tous des dépenses sociales plus importantes.



(OECD/OFS: Statistiques des assurances sociales suisses 1999)

Il est possible de financer l'AVS - si on le veut vraiment

Certains ont pris l'habitude de faire de la politique en suscitant des craintes et une insécurité sur la poursuite du financement des rentes.

Mais le Conseil fédéral affirme lui-même que l'AVS devra être financée par une augmentation de 1,5 pour cent de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) entre 2000 et 2010, en raison du vieillissement de la population. (OFS: Sécurité sociale N° 1/2000, pages 7 et 8).

Et cette augmentation de la TVA ne sera nécessaire que si la croissance économique est faible.

Or, même si cette augmentation doit être appliquée, la taxe sur la valeur ajoutée en Suisse sera toujours très modeste par rapport à celles en vigueur dans les pays voisins.



Il y a toujours plus de millionnaires en Suisse, mais aussi toujours davantage de personnes dans la misère pour lesquelles une diminution des rentes n'est pas supportable!

La Suisse, le pays le plus riche, présente une immense disparité entre les pauvres et les riches:

- 5% de la population détient 51% de la fortune alors que 95% se repartit le reste (49%);
- en l'espace de dix ans, de 1989 à 1999, les plus riches de Suisse sont devenus encore plus riches en augmentant leur fortune de 250 milliards de francs.

(Leu, Burri & Priester: Etude sur la pauvreté en Suisse 1997; "Bilanz" de décembre 1999, p. 76)

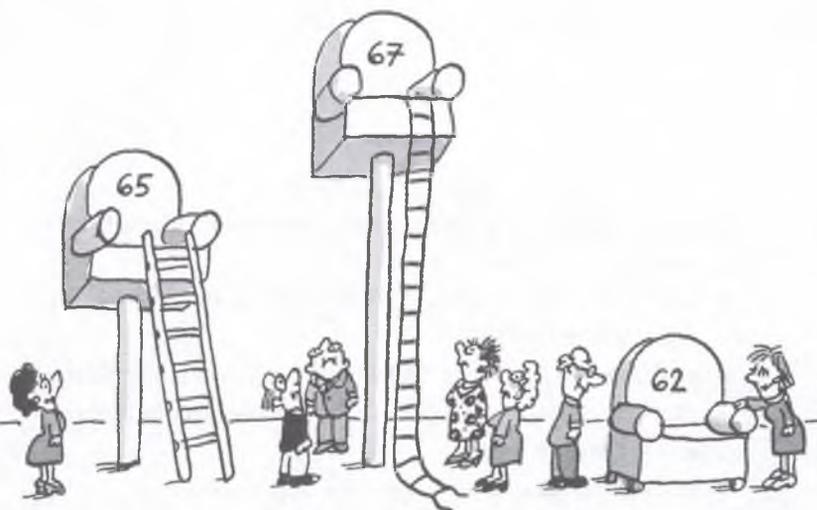


Le Conseil fédéral veut 65 ans pour tous. Monsieur Steinegger exige même 67 ans! Les initiatives constituent une réponse claire à ces demandes de démantèlement de l'acquis social!

Les prédictions de scénario catastrophe lancées par ceux qui s'en prennent aux acquis sociaux doivent cesser. Et même la proposition de 11ème révision de l'AVS provoquera une détérioration des prestations de l'AVS en imposant:

- des économies par l'augmentation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes;
- des économies à la suite de la réduction du montant de la rente de veuve.

En disant "OUI" aux deux initiatives pour un assouplissement de l'âge de la retraite, vous manifesterez clairement que vous êtes opposés à une nouvelle amputation de notre système social!



Impressum

Editeurs:

SSEC Sociétés suisses des employés de commerce

FSE Fédération des sociétés suisses d'employés

Rudolf Strahm, Berne, texte

Peter Hürzeler, Regensdorf, illustration

Gerber Typografie, Berne, composition et présentation

s&z Print, Brig-Glis, impression

Annexe au Context 9/2000

SSEC Société suisse des employés de commerce

Rue St-Honoré 3

C.P. 1433

2001 Neuchâtel

Tel. 032 / 721 21 37

Fax 032 / 721 21 38

Internet: www.avsoui.ch

E-Mail: ssec@skv.ch

